

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 838**

### Intitulé

DMA : Diplôme des métiers d'art Arts du cirque

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CPC n° 13	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme est un artiste, concepteur-réalisateur de numéro dans une ou plusieurs discipline(s) de cirque, conforté par une formation de comédien. Ce professionnel est capable de :

- maîtriser sa technique spécifique et la bonne connaissance des disciplines connexes
- savoir mettre en valeur sa personnalité et sa créativité en fonction de son potentiel et de son environnement
- traduire les propositions d'un créateur
- écrire une mise en scène
- gérer et promouvoir sa carrière

Il connaît la danse, la musique, l'expression rythmique et l'expression dramatique.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Concepteur-réalisateur de numéro de cirque pour les secteurs d'activité tels que : - le cirque

- les variétés
- le music-hall
- tous les spectacles vivants (théâtre, cinéma, télévision, cascadeurs)

Artiste de cirque, acrobate, jongleur, clown, comédien, cascadeur,

### Codes des fiches ROME les plus proches :

L1204 : Arts du cirque et arts visuels

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

- production d'un numéro individuel ou collectif - présentation interne d'un enchaînement dans la spécialisation
- expression musicale
- expression corporelle
- construction de numéro dans la spécialité
- sciences appliquées
- langue vivante

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un inspecteur, est composé à parts égales : - de professeurs de l'enseignement public dans le cadre de la spécialité du diplôme des métiers d'art considérée et, s'il y a lieu, de professeurs appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage. - de membres de la profession intéressée.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

OUI NON

Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

**Référence du décret général :**

Articles D 337-125 à D 337-138 du Code de l'Éducation

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

arrêté du 27/10/89

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

#### Pour plus d'informations

**Statistiques :**

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

**Autres sources d'information :**

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.cndp.fr>

**Lieu(x) de certification :**

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**